

académie
Versailles



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne



PRÉFET DE L'ESSONNE



SERVICE NATIONAL **UNIVERSEL**

Rencontre avec le milieu associatif de
l'Essonne
Jeudi 5 mars 2020

Le Service National Universel

Le Service national universel (SNU) s'adresse, dans l'année qui suit la classe de 3^e, aux jeunes filles et garçons qui seront âgés de 15 à 17 ans.

Après une phase de préfiguration ayant eu lieu dans 13 départements l'an dernier, l'ensemble du territoire national est concerné pour l'année 2020.

Instruction interministérielle du 30 octobre 2019
relative au déploiement du SNU en 2020



Les objectifs



Transmettre
un socle
républicain

Renforcer
la cohésion
nationale

Développer
une culture de
l'engagement

Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle



Les différentes phases du SNU

0. Information et Préparation

- Obligatoire
- Dès l'école primaire
- Appel et recensement

1. Séjour de cohésion

- Obligatoire et universel
- 12 jours d'internat
- Après la scolarité obligatoire

2. Mission d'Intérêt Général

- Obligatoire et universelle
- Durée continue ou perlée
- Modalités de réalisation variées

3. Engagement volontaire

- Après la phase 2
- Inclut volontariats existants
- Mesures d'attractivité



PRÉFET DE L'ESSONNE

Le service national Universel

académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne

éducation
nationale



Recrutement des volontaires



- 30 000 volontaires au niveau national (2020)
- **Cible : 600 volontaires en Essonne**
- Public visé : mineur·e·s de 15 à 16 ans (ou achevant leur année de 2^{nde} en juin 2020) **volontaires** qui effectueront leur séjour de cohésion au sein d'un autre département.
- 100 000 jeunes en 2021 vers une généralisation progressive
l'ensemble d'une classe d'âge en 2022-2023.
(environ 800 000 jeunes)



PRÉFET DE L'ESSONNE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne





Un cadrage national...

- Les activités sont articulées autour de 7 thématiques obligatoires :
 - défense, sécurité et résilience nationales ;
 - découverte de l'engagement ;
 - citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
 - activités physiques, sportives et de cohésion ;
 - autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;
 - culture et patrimoine ;
 - développement durable et transition écologique.

1. Séjour de cohésion



... et une mise en œuvre départementale.

- Un emploi du temps élaboré par les équipes projet avec l'appui des équipes de direction des centres SNU ;
- 4 modules nationaux (défense et mémoire, sécurité, code de la route, promotion de la santé) déclinés de manière identique dans tous les centres SNU ;
- Un bilan de santé ;
- Un point d'étape sur les compétences (illettrisme, numérique) et l'orientation ;
- Des modules départementaux dont l'élaboration et l'animation s'appuient sur la mobilisation des services de l'État, des collectivités territoriales **et du tissu associatif local.**

Pour le Séjour de cohésion

qui se déroulera au sein de l'École Polytechnique
du 22 juin au 3 juillet 2020



L'Essonne recrute :

- Deux adjoint·e·s : conseiller·e encadrement, conseiller·e éducatif
- Douze capitaines de compagnie
- Trente tuteurs·trices de maisonnée

Pour plus d'informations et postuler, se connecter sur le site de la DRJSCS Île de France :

<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1375>



Un·e infirmier·e

Un·e référent·e sport et cohésion

Un·e intendant·e

2. Mission d'Intérêt Général



La mission d'intérêt général vise à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

Engagement minimum de 12 jours ou 84 heures s'inscrivant dans une des thématiques suivantes :

- défense et mémoire ;
- sécurité ;
- solidarité ;
- santé ;
- éducation ;
- culture ;
- sport ;
- environnement et développement durable ;
- citoyenneté.



PRÉFET DE L'ESSONNE



2. Mission d'Intérêt Général



4 modalités possibles :

- mission perlée : (apporter leur concours régulier à une structure locale chargée de service public, club sportifs, pompiers, EPHAD...)
- mission ponctuelle : projet d'intérêt général existant et ponctuel, événement culturel ou sportif, chantiers de restauration du patrimoine, mission en faveur de l'environnement, auprès de personnes démunies...
- projet collectif : projet autonome d'intérêt général accompagné par une structure d'intermédiation spécialisée
- préparation et formation en vue d'un engagement volontaire en phase 3.

Les volontaires devront réaliser leur mission dans un délai d'un an après la fin de leur séjour de cohésion.



PRÉFET DE L'ESSONNE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne





La Mission d'Intérêt Général

Quelques exemples de mission :

Favoriser l'inclusion en partageant des moments de vie avec une personne handicapée

Favoriser la pratique sportive féminine en réalisant une action au sein d'un club

Lutter contre la fracture numérique en aidant des publics à utiliser des services

Agir pour l'environnement et la cohésion en apprenant à jardiner avec les habitants d'un quartier

Aider des sans abris en participant aux maraudes du Samu Social



PRÉFET DE L'ESSONNE



direction des services départementaux de l'éducation nationale Essonne

éducation nationale





La Mission d'Intérêt Général

Structures d'accueil pouvant proposer des missions :

- les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- les personnes morales de droit public : les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- les établissements de santé privés d'intérêt collectif ;
- les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) publics et associatifs ;
- les Armées, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile ;
- les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées.

Chaque volontaire doit être accompagné·e par un mentor.



PRÉFET DE L'ESSONNE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne

éducation
nationale



Cadre juridique (en cours de stabilisation)

- **Le jeune aura le statut de réserviste civique :**
- Une réserve civique thématique sera créée à cet effet par décret simple pris après avis du Haut conseil à la vie associative, conformément à la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- Un contrat-type sera signé par les représentants légaux du volontaire et sa structure d'accueil ;
- La relation entre les volontaires et la structure d'accueil est régie par la charte de la réserve civique ;
- L'organisme et le jeune devront être couverts par une assurance contre les dommages subis par eux ou causés à des tiers dans l'accomplissement de leur mission ;
- Un bilan sera réalisé par la structure d'accueil suite à un échange entre le jeune, son mentor et, éventuellement, le responsable.



La Mission d'Intérêt Général

Comment proposer une Mission d'Intérêt Général ?

- Les structures d'accueil qui souhaitent accompagner un ou plusieurs jeunes volontaires peuvent dès à présent se rendre sur la plateforme internet dédiée : www.snu-mig.fr
- Pour cela, créer un compte et déposer une ou plusieurs propositions de mission d'intérêt général. Celles-ci seront instruites par le pôle Jeunesse, Sport et Vie Associative de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Contact : ddcs-snu@essonne.gouv.fr



PRÉFET DE L'ESSONNE



La Mission d'Intérêt Général

Comment déposer une Mission d'Intérêt Général ?



Bienvenue !

ADRESSE EMAIL

Veuillez renseigner votre email

MOT DE PASSE

Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#)

Pas encore de compte ? **Créez un compte**

Plateforme du Service National Universel



PRÉFET DE L'ESSONNE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne



La Mission d'Intérêt Général

Comment déposer une Mission d'Intérêt Général ?



LB Loïc RESPONSABLE

Tableau de bord

Missions

Volontaires

RESPONSABLE

Missions

+ Nouvelle mission

RECHERCHE: Mots clés, etc...

STATUT: Choisir

DOMAINE: Choisir

Mission	Dates	Ville	Inscriptions	Statut
Aucune donnée				

< 1 > Affiche à sur 0 résultats

Export



PRÉFET DE L'ESSONNE



Le calendrier 2020



- février - avril 2020 : lancement de la campagne d'information au sein des établissements et des structures accueillant des jeunes ;
- à partir de mars 2020 : dépôt des propositions de MIG sur la plateforme pour la session 2020 ;
- 22 Juin au 3 juillet 2020 : stage de cohésion ;
- **Juillet 2020 : possibilité de démarrage de la Mission d'Intérêt Général.**



PRÉFET DE L'ESSONNE



La Mission d'Intérêt Général



- A l'issue du stage de cohésion, les volontaires sont affecté·e·s en mission d'intérêt général dans leur département de résidence.
- Les services de l'État sont responsables de la validation des missions et des affectations en respectant, dans la mesure du possible, les souhaits exprimés par les volontaires.
- La MIG se situe à l'intersection de deux logiques : le **service rendu à la nation** d'une part et la découverte de l'**engagement** d'autre part.
- Une mission de Service Civique peut permettre de valider la MIG.



PRÉFET DE L'ESSONNE



La Mission d'Intérêt Général



- Sa préparation commence dès le séjour de cohésion, elle prolonge les apports pédagogiques et les dynamiques collectives.
- Les missions sont présentées dans le cadre de la mise en œuvre de la thématique « découverte de l'engagement».
- Comme les missions de Service Civique, les MIG ne peuvent se substituer à un emploi, elles doivent être complémentaires des activités confiées aux salariés, aux bénévoles ou aux agents publics.



PRÉFET DE L'ESSONNE



3. Engagement volontaire



La phase d'engagement volontaire est optionnelle, elle est civile ou militaire et repose sur les dispositifs de volontariat existants :

La réserve civique et ses réserves thématiques,

le service civique,

le dispositif des jeunes sapeurs-pompiers

les différentes réserves des Armées,

la réserve de la Gendarmerie nationale,

la réserve civile de la police nationale

le corps européen de solidarité,

les différentes formes de volontariat à l'international,

l'engagement associatif.



PRÉFET DE L'ESSONNE

académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne

éducation
nationale



Quel rôle peuvent jouer les associations pour développer le SNU ?



- Encourager les jeunes de leurs réseaux à s'inscrire pour le SNU;
- Diffuser l'appel à recrutement pour l'encadrement du stage de cohésion;
- Proposer des Missions d'Intérêt Général aux jeunes qui termineront leur stage de cohésion;
- Réfléchir sur des propositions d'engagement volontaire pour les jeunes qui demanderont à participer à cette dernière phase à travers un Service Civique ou autre...



PRÉFET DE L'ESSONNE



Les principaux liens et adresses

Jeunes :

Je m'informe et je m'inscris :

<https://www.snu.gouv.fr/>

Associations :

Déposer des missions :

www.snu-mig.fr

Futur-e-s encadrant-e-s :

S'informe et postuler :

<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1375>

Communiquer et diffuser

Les vidéos de la mission SNU au niveau nationale sont les suivantes :

- Un Clip de présentation du SNU disponible sur [YouTube](#) ou [Facebook](#) ou [Instagram](#)
- Des clips témoignages [[Génération SNU](#)]
- o Episode 1 – Irvin et les Restos du cœur : [YouTube](#) ; [Facebook](#) ; [Instagram](#) ; [Gouvernement.fr](#)
- o Episode 2 – Augustin et les pompiers du patrimoine : [YouTube](#) ; [Facebook](#) ; [Gouvernement.fr](#)
- AUTRES VIDEOS
- o Angélique, ambassadrice SNU : [Facebook](#)